



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 1572

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la nouvelle organisation territoriale de la SNCF et tout particulièrement sur les conséquences économiques et sociales de la fusion annoncée de la région SNCF Paris-Nord et de la région SNCF d'Amiens. Il s'avère, en effet, que si cette décision était appliquée, elle aurait pour effet immédiat la disparition de plusieurs centaines d'emplois. D'autre part, cette fusion s'accompagnerait de la disparition d'un comité d'établissement et, en outre, les repercussions sociales seraient lourdes de conséquences pour les familles de cheminots et donc pour la vie sociale et économique que le comité d'établissement génère. La Picardie serait durement touchée par l'application de telles décisions. C'est pourquoi il lui demande, compte tenu des conséquences néfastes pour l'emploi, comme pour l'activité sociale et économique de la région, de ces décisions allant à l'encontre de l'intérêt des personnels cheminots, de leurs familles et des usagers, quelles dispositions il compte prendre pour qu'elles ne soient pas appliquées.

Texte de la réponse

La SNCF dispose actuellement d'une organisation régionale qui a été mise en place, pour l'essentiel, en 1972. Depuis cette date, les effectifs de l'établissement public ont été réduits d'environ un tiers en raison des progrès techniques et de l'évolution des trafics. Une réforme de cette organisation doit être effectuée avec pour objectif essentiel d'accroître la décentralisation et d'améliorer le partenariat qui s'est instauré entre les collectivités régionales et la SNCF. L'établissement public avait élaboré un projet de reorganisation administrative qui a fait l'objet d'une première consultation des élus concernés. Cette consultation a fait apparaître un certain nombre de difficultés qui ont amené le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme à demander à la SNCF un réexamen de ses propositions. Un nouveau projet de reorganisation, susceptible de recevoir la plus large adhésion, sera étudié au cours de ces prochains mois.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1572

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1488

Réponse publiée le : 28 mars 1994, page 1553